

Actualités

Enfin, après un peu de retard notre site internet sera en ligne le 10 juin 2013.



Notre site Internet est à votre disposition à l'adresse suivante :

<http://www.huissiersdeparis.com/fr/>

L'agenda du Président du 1^{er} octobre 2012 au 30 avril 2013

La Chambre des Huissiers de Paris et son Président ont souhaité poursuivre la publication d'un compte rendu synthétique de l'agenda du Président, afin de rendre compte aux Confrères de leurs activités et de les tenir informés des axes de réflexion et des actions menées au quotidien.

Ces réflexions et actions sont conduites par le Président Denis CALIPPE, les Membres de Chambre, mais également par les participants aux Commissions Internet et Communication mises en place par la

Éditorial

Tous les huissiers de justice le savent bien, la formation permanente est indispensable à l'exercice de leur métier.

Aussi n'ont-ils de cesse, après l'obtention de leur examen professionnel, d'entretenir leurs connaissances juridiques par la lecture assidue des revues professionnelles et de la jurisprudence.

Le législateur a voulu formaliser cette pratique et la transformer en obligation légale et statutaire. Il a ainsi décidé d'imposer à chaque huissier de justice 20 heures annuelles de formation professionnelle ou 40 heures sur deux ans.

À l'initiative de son Président, la Chambre de Paris a voulu faciliter l'accomplissement de cette obligation pour chacun des membres de la Compagnie.

Nous avons déjà, les années précédentes, organisé des réunions de formation animées soit par des confrères soit par des intervenants extérieurs.

Certaines de ces manifestations ont eu un vif succès ; elles seront maintenues et élargies.

Nous avons eu une formation délivrée par Maître GUINOT sur le thème de la déontologie.

Cette formation de grande qualité a permis aux jeunes de se familiariser avec nos règles déontologiques et aux plus anciens de se les rappeler.

Une autre formation sera guidée par Maître CHARDON sur le thème des actes européens, les modifications entraînées par le nouveau règlement Bruxelles II, et la jurisprudence de la Cour Européenne de justice qui intéresse non seulement les huissiers de justice mais également la signification des actes dans l'espace européen.

Mais nous avons décidé de faire plus.

Nous nous sommes rapprochés de l'ENP et de son Président, Maître ROUZAUD, en lui demandant si l'ENP pouvait adapter pour nos confrères parisiens des formations plus ramassées sur un certain nombre de sujets juridiques.

À cette demande, le Président ROUZAUD et l'ENP ont répondu favorablement.

Les formations seront de trois heures chacune, proposées à deux horaires différents le même jour, l'une le matin l'autre après 16 heures, et ouvertes à une vingtaine de confrères à chaque session.

Leur organisation est en cours, le choix des sujets également, et le calendrier doit être établi de concert avec l'ENP.

Une circulaire vous communiquera les dates des prochaines manifestations.

Notre but est de mettre en place et de façon récurrente, pour les prochaines années, des modules de formation attractifs, intéressants et novateurs, qui permettront aux confrères parisiens d'assurer tout ou partie de leur obligation légale.

Chambre et qui donnent aux projets de leur temps, de leurs compétences et de leur enthousiasme.

Les actions de la Présidence et des Membres de Chambre sont synthétisées ci-après.

1. Les procédures d'assermentation, habilitation et prestation de serment

Durant cette période, 14 rendez-vous de réception de Confrères, présentation de futurs Confrères, présentation de postulants Huissiers salariés, ainsi que 2 prestations de serment, ont été assurés par la Présidence.

2. Réception des Confrères

Au cours de cette période, le Président, assisté de son syndic ou d'un Membre de Chambre, a assuré 21 rendez-vous, audiences ou réunions de travail dans des domaines très divers : affaires judiciaires de sinistres, arbitrages entre Confrères, procédures disciplinaires, déontologiques, et également présentations de dossiers de cession.

Depuis cette année l'organisation interne de la Chambre a évolué : chaque membre est maintenant directement en charge d'un service et dispose d'une large liberté d'action.

3. Affaires générales concernant la profession - Protection de nos activités monopolistiques-relations avec les Juridictions

49 rendez-vous ont été assurés par le Président, seul ou assisté d'un ou plusieurs Membres de Chambre.

En effet, les évolutions législatives et réglementaires, ainsi que les problèmes liés à l'activité des groupes civils ou pénaux, ont nécessité l'organisation de nombreux rendez-vous et de multiples séances de travail avec les représentants du Parquet et des Juridictions civiles.

La refonte du site internet et de l'extranet, rendue nécessaire en raison de notre intégration à la plate-forme nationale E- Huissiers, a été difficile. Des problèmes techniques très nombreux sont apparus, qui ont nécessité

une attention, une concertation et des interventions quasi quotidiennes des représentants du groupe internet en liaison avec le Président.

La collaboration efficace avec l'Ordre des Avocats s'est poursuivie par la mise en place systématique d'une surveillance particulière des publicités sur internet de Sociétés commerciales tentant d'investir les activités relevant du monopole des professions du Droit en pratiquant du démarchage juridique prohibé par la loi du 31 décembre 1971.

Des actions sont en cours afin de mettre un terme à ces situations, notamment au racolage publicitaire en matière de signification d'actes détachés ou de dépôts de règlements de jeux à vil prix et sans aucun contrôle effectif ni procès-verbal dûment rédigé.

Le monde de l'internet ne doit pas être un monde de non-droit.

Le Président a participé à l'assemblée générale de la Chambre nationale des Huissiers de Justice en décembre 2012, en mars 2013, puis en avril 2013 à la réunion des Présidents régionaux dans les locaux de la Chambre nationale.

Il a été reçu le 15 janvier 2013 par le Président Jean-Daniel LACHKAR. Au cours de cet entretien ont notamment été abordées les attaques dont est actuellement l'objet notre profession et dont certains imaginent qu'elle fait supporter au justiciable des coûts inutiles.

Au rang des préoccupations des commissions gouvernementales réfléchissant sur ce sujet, figure le projet de confier les activités de signification à des prestataires privés.

La Chambre de Paris est particulièrement attentive aux travaux de ces commissions et tiendra la Compagnie informée de toute évolution.

La poursuite du développement, de la dématérialisation a généré 7 réunions de travail. Elle reste un sujet important des échanges avec les juridictions et la Préfecture, notamment dans le cadre de l'optimisation et de l'efficience du service SIV.

Enfin, la révision du statut de nos immeubles du 17 rue de Beaujolais et 7 rue des Grands Augustins et des conditions

d'occupation est un sujet majeur, maintenant passé du stade de la réflexion au stade des consultations et de la mise en place d'un projet sur deux axes.

- ▶ Le premier axe est la nécessaire régularisation du titre de propriété des immeubles afin que la Compagnie parisienne devienne effectivement dans les actes le propriétaire incontestable qu'elle est dans les faits.
- ▶ Le second axe est la rationalisation de la gestion de notre patrimoine immobilier et son optimisation.

L'immeuble du 7 rue des Grand Augustins doit être libéré à moyen terme, afin de permettre d'envisager sa mise en location. Aujourd'hui celui-ci se révèle une charge financière lourde qui ne va que s'accroître au cours des années. Il est donc apparu urgent d'envisager son exploitation afin de le rentabiliser.

Le dossier se présente de manière optimale car les premières études et les premiers contacts révèlent que cet immeuble historique et de qualité, tant par sa situation que par sa surface et ses dépendances, peut être un produit de choix pour de belles signatures.

Ce dossier complexe a donné lieu à 5 réunions de travail.

Les dates de libération du rez-de-chaussée par l'ENP et l'école du Barreau de Paris sont prévues pour fin 2013 début 2014.

En ce qui concerne l'occupation du Grenier par le CNEA, une instance a été engagée en raison du refus de l'occupant de libérer les lieux à l'expiration de sa convention d'occupation à titre gratuit dont il bénéficie depuis de très nombreuses années. La profession sera tenue régulièrement informée de son déroulement.

Il est à préciser que les Gérants du Bureau de Signification de Paris sont étroitement associés à cette démarche. Ils entament parallèlement une réflexion sur la faisabilité et les conditions d'un déménagement du BSP dans des locaux plus adaptés à ses besoins réels et à proximité du lieu d'implantation du nouveau Tribunal de grande Instance.

4. Communication et formation, media training

Convaincus que la communication est une nécessité vitale pour notre profession, plusieurs membres de la Chambre de Paris et des Chambres périphériques ont participé à des formations dites de « media training ».

Ces formations spécialisées, dispensées par des journalistes de premier ordre, familiarisent nos Confrères aux écueils de l'interview et leur permettent de valoriser leurs interventions.

Cette initiative a été jugée extrêmement profitable par chacun des participants.

Il est ici rappelé que seul le service Communication de la Chambre de Paris est habilité pour répondre aux questions et demandes d'interview des journalistes. Toute demande d'organes de presse doit transiter par la Chambre qui arbitrera sur l'opportunité d'y donner suite et sur le choix du Confrère le plus qualifié pour assumer la représentation de la profession.

Enfin, le thème de la Communication reste une des priorités avec l'engagement à venir d'une campagne sur la valorisation de l'Administration de biens - matière immobilière que nous connaissons bien que chacun des Confrères de la Compagnie peut exercer. Cette activité est de nature à véhiculer une nouvelle image de la profession et bien entendu à nous permettre de nous diversifier et développer nos champs d'action.

5. Rendez vous avec les autorités de tutelle - participation en qualité de représentant de la compagnie à des conférences et colloques

Le Président de la Chambre a aussi participé à 24 rendez-vous Chancellerie, Parquet, Tribunal de Grande Instance, audiences solennelles, installations, manifestations organisées par d'autres professions du Droit et remises de décoration.

Déjà le temps manque pour pousser plus loin que le bouquet final des chaises tulipes de Saarinen.

Gageons que lors de prochaines conférences nous découvrirons avec intérêt les designers contemporains, les différents styles de mobiliers étranger, telle ou telle école de peinture, ou tout autre sujet lié à l'art.



Nouvelle campagne régionale Ile de France

**Nous vous l'avons annoncé lors de notre assemblée générale ,
voici notre nouvelle campagne de publicité**

Nous avons souhaité renforcer la notoriété de l'expertise immobilière de l'Huissier de Justice

Partenaire des Huissiers de Justice d'Ile-de-France depuis plus de 4 ans,
La Petite Agence dans la Prairie accompagne le groupement des Chambres
Départementales de Paris, Seine Saint Denis, Val de Marne et Hauts de Seine
pour mieux faire connaître la profession, en promouvoir les activités et en valoriser
l'utilité au quotidien.

Dans un contexte où l'immobilier devient un sujet prioritaire pour les français,
l'agence est en charge de promouvoir cette année la diversité des activités des
Huissiers de Justice dans ce domaine, tant pour les professionnels que pour les
particuliers : pour réaliser des travaux, régler un conflit de voisinage, louer un
bien immobilier, administrer un immeuble, gérer un immeuble d'habitation ou des
locaux professionnels.

« VOTRE HUISSIER POUR PLUS DE JUSTICE DANS L'IMMOBILIER »

La Petite Agence dans la Prairie a imaginé un claim porteur d'une promesse forte
et spécifique : « *Votre Huissier pour plus de justice dans l'immobilier* ».

Pour illustrer la diversité des services rendus par les Huissiers de Justice dans ce
domaine, un jeu d'annonces déclinera divers messages segmentés pour chaque
cible, rédigés sur le ton de l'empathie et avec une pointe d'humour.

Cette campagne s'adresse à un large public: propriétaires, investisseurs, bailleurs,
locataires, professionnels de l'immobilier, du bâtiment ou prescripteurs (agents
immobiliers, sociétés immobilières, administrateurs de biens, syndicats, promoteurs,
entreprises du bâtiment, architectes, décorateurs, experts comptables...) et
indirectement les leaders d'opinion.

UNE CAMPAGNE 100% DIGITALE

La campagne 100% digitale s'articulera en 2 temps : une première vague de
3 semaines débutera le 17 juin, puis une seconde salve à la rentrée, de mi-
septembre à mi-octobre. Elle se concentrera sur Internet afin de capter la large
cible visée : sites immobiliers, décoration, bricolage, bâtiment, jardin et sites
médias généralistes à forte notoriété.

Elle aura pour objectif de promouvoir un site dédié : huissiers-immobilier.com où
seront présentées en détail les différentes activités des Huissiers de Justice dans
l'immobilier et où sera facilitée la mise en relation avec les professionnels les plus
proches.

Nos bannières s'animeront sur de nombreux sites tels que « se loger.fr » des sites
thématiques en rapport avec l'immobilier tel que Pap.fr, A vendre A louer.fr,
logicismo.com etc... ; sur des sites concernant le bricolage et les travaux tels que
deco.fr, le moniteur.fr, maison.com, cotémaison etc ou des sites à fort trafic ou
forte notoriété tels que leparisien.fr, le point.fr, le figaro.fr etc...

Un mot de la communication

Notre campagne de
communication prévue au
début de l'année 2013 a
été décalée en raison du
calendrier de celle de la
Chambre Nationale. Le
suivi de notre campagne
après le succès de celle de
la Chambre Nationale va
permettre à notre profession
de rester presque toute
l'année dans l'actualité.

Celle ci est programmée
pour le mois de juin et sur
la période mi-septembre/mi-
octobre. C'est une campagne
digitale dont le slogan est
« Votre Huissier pour plus de
Justice dans l'immobilier ».

Chambre Départementale
et Régionale des Huissiers de Justice
de Paris
17 rue de Beaujolais
75001 PARIS
Tél. 01 42 96 19 46
Fax 01 42 86 03 91

chambredepartementale@huissierdeparis.com
<http://www.huissiersdeparis.com/fr/>